



## je ne comprend rien aidez moi svp

Par **vali6200**, le **03/04/2012** à **04:34**

bonjour voila ma question:mon pere est décédé l'année derniere en avril. un inventaire des meubles devais etre fait la semaine derniere mais un de mes freres na pas voulu se deplacer.donc inventaire reculer a une date exterieur.nous somme 9 enfants ma mere a l'usufruit de la maison et a un de mes freres a charge a la maison qui est handicapé et sous tutelle.une de mes soeur a fait une lettre pour chacun de nous ,nous demander de signer pour annuler l'inventaire ,une lettre identique pour chacun qu'elle a rediger a la main et de sa propre initiative .a t'elle le droit de faire sa? ma mere ma menti en me disant que c'etait le notaire qui lui avais dit de faire comme sa. ET EST CE LEGAL, la tutrice a pris la lettre pour avoir l'accord du juge.j'ai telephoner a un autre notaire qui ma dit que l'inventaire est obligatoire quand un heritier est sous tutelle qui croire??? merci de me repondre